



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Zone d'activités de Turckheim

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Colmar Agglomération

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 4 6 8 0 0 7 2 6 0 0 0 1 9

EPCI

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

STRAUMANN

Eric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la SP ou l'ES est supérieure ou égale à 10000 m ²	Le projet de zone d'activités s'étend sur une superficie de 7,42 ha et prévoit la création d'une surface de plancher maximale de 60 000 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à l'aménagement d'une zone d'activités économiques destinée à accueillir des entreprises artisanales, industrielles, commerciales ou tertiaires. A cette fin, le projet prévoit la création d'une vingtaine de lots avec des superficies variées.

L'aménagement sera réalisé sur une partie de l'emprise de la friche industrielle des Papeteries de Turckheim (6,5 ha) et sur un terrain adjacent de 0,9 ha. Ce dernier était anciennement planté de vignes qui ont été arrachées en 2019.

L'aménagement comprend :

- la création des voies de desserte internes à la zone avec un pont de franchissement du Logelbach ;
- la création d'une piste cyclable le long de la berge du Logelbach et d'une autre piste Nord-Sud traversant le site ;
- la renaturation du cours d'eau (sous maîtrise d'ouvrage de Rivières de Haute-Alsace).

Le site ne comprend plus aucun bâtiment. Les bâtiments qui préexistaient ont été démolis et les matériaux correspondants concassés en vue d'un recyclage.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à permettre à Colmar Agglomération la commercialisation de terrains pour permettre à des entreprises de s'implanter sur le territoire ou de développer leurs activités. Le projet permet ainsi de répondre à une forte demande pour le développement économique de Colmar Agglomération.

La résorption des friches constitue un potentiel foncier que la collectivité souhaite exploiter en priorité.

La friche industrielle en entrée de ville de Turckheim constitue donc le lieu opportun pour l'aménagement d'une zone d'activités.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Aménagement des voiries, création de noues d'infiltration, pose des réseaux pour desservir le lotissement avec raccordement aux réseaux publics de la commune ;
- Délimitation des lots à construire ;
- Aménagements paysagers intégrant des pistes cyclables ;
- Renaturation du cours d'eau (sous maîtrise d'ouvrage de Rivières de Haute-Alsace) ;

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Nouvelle zone d'activités économiques pour l'accueil d'entreprises industrielles, d'artisans et d'activités tertiaires (bureaux ou commerces). L'implantation d'un hôtel d'entreprises est également envisagée dans la zone afin d'optimiser le foncier et favoriser les mutualisations entre les entreprises accueillies.

Les lots deviendront des propriétés privées ou proposées à la location et les voiries et réseaux seront gérés par Colmar Agglomération ou rétrocédés aux gestionnaires.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Dossier de déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques (IOTA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de l'opération	7,42 ha
Surface de plancher envisagée	60 000 m ²
Nombre de lots envisagés	15 à 20 lots

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : RD11 (entrée Est de la commune) _____

Lieu-dit : _____

Localité : TURCKHEIM _____

Code postal : 6 8 2 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 7 ° 1 7 ' 1 5 " 0 Lat. : 4 8 ° 0 5 ' 0 8 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Turckheim (approuvé le 3/11/2015 et modifié les 13/06/2017 et 28/04/2022) - zone UE1

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se situent au Nord de l'opération. Il s'agit : - de la ZNIEFF de type 1 des cours et boisements de la Fecht de Turckheim à Illhaesern (150 m) ; - de la ZNIEFF de type 2 du coteau calcaire du Letzenberg à Turckheim et Ingersheim (400 m).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD11 qui dessert le site et le longe au Sud et la RD10 qui longe le site au Nord sont concernées par le classement sonore des infrastructures terrestres du Haut-Rhin. L'arrêté préfectoral du 21 février 2013 classe la RD11 en catégorie 3 et la RD 10 en catégorie 4 ; il impose ainsi une isolation renforcée des façades des éventuelles habitations ou hébergements hôteliers dans une bande de 100 m de part et d'autre de la RD11 et de 30 m pour la RD10.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité Nord-Ouest du site est concernée par le périmètre de protection instauré autour des vestiges de l'enceinte urbaine fortifiée de Turckheim. Le projet d'aménagement sera donc soumis à l'avis de l'ABF. En revanche le projet se situe en dehors du site inscrit des quartiers anciens urbains de Turckheim.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Turckheim est concernée par le PPRi de la Fecht approuvé le 14 mars 2008. Le site de projet se situe partiellement en zone à risque modéré en cas de rupture de digue.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de l'ancienne Papeterie de Turckheim est concerné par des pollutions historiques aux hydrocarbures, métaux lourds et PCB. Il a fait l'objet d'un diagnostic et de propositions de mesures de gestion qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet. L'étude est jointe en annexe 6. La qualité des eaux souterraines est surveillée en lien avec l'ARS pour éviter tout problème pour la santé publique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet se situent en Nord de la zone. Il s'agit - du site des Collines sous-vosgiennes sur le ban communal d'Ingersheim (1,5 km) ; - du site des promontoires siliceux sur le ban communal de Niedermorschwihr (2,6 km) ; délimités au titre de la directive Habitat.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation de la zone d'activités sera assurée à partir du réseau communal d'adduction d'eau potable géré par la Colmarienne des eaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'induit aucun drainage ou modification de la nappe phréatique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit volontairement dans une démarche d'économie circulaire en privilégiant la réutilisation des matériaux sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un volume de terres sera néanmoins nécessaire pour permettre la réalisation des aménagements paysagers et le nivellement des terrains.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les réseaux qui desservent le site sont en capacité d'admettre le nouvel aménagement du site tant en termes d'adduction d'eau potable que d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet participera à la réhabilitation d'une friche industrielle et comprend l'implantation de trames vertes traversant le site. De plus, le projet est associé à la renaturation des berges de la Fecht.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'étend principalement sur l'emprise d'une friche industrielle (6,5 ha). La superficie complémentaire (0,9 ha) sera prélevée sur un terrain appartenant à la Commune de Turckheim. La consommation foncière effective est donc très minime au regard de l'emprise totale du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Nord du projet est incluse dans la zone inondable en cas de rupture de digue, avec un risque modéré. Les prescriptions du PPRi seront prises en compte par le projet (niveau de plancher au-dessus de la cote des plus hautes eaux).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur la partie Est de la friche de la papeterie de Turckheim. L'attestation environnementale relative au projet de lotissement a mis en évidence des polluants dans les gaz du sol.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En lien avec l'ARS, un plan de gestion de la pollution sera mis en œuvre (absence de sous-sol, vide sanitaire avec drainage des gaz sous dalle). Les boues de papeterie seront stockées à l'Est du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira des circulations liées à ses occupants. L'accès automobile sera assuré à partir de la RD11 qui rejoint le contournement Ouest de Colmar. Une voie cyclable sera aménagée et sera connectée aux aménagements existants de part et d'autre de projet, permettant ainsi de rejoindre les quartiers d'habitations de Turckheim, Ingersheim et Logelbach. Turckheim est par ailleurs desservie par une ligne ferroviaire et le réseau de transport urbain avec un arrêt directement au Nord du site.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone a vocation à accueillir des activités industrielles compatibles avec la proximité d'habitations, de l'artisanat, du commerce et du tertiaire. Les nuisances acoustiques seront donc très limitées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parties Sud et Nord du projet se situent dans les zones d'exposition au bruit liées au trafic sur la RD11 et la RD10.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage public du nouveau quartier sera conçu pour en optimiser l'efficacité (lampes de type LED, direction du flux lumineux vers le sol) et limiter les émissions lumineuses diffuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La durée d'éclairage fera également l'objet d'une gestion adaptée afin d'éviter les émissions lumineuses inutiles.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la gestion des eaux usées de type domestique, le projet sera raccordé au réseau d'assainissement communal qui rejoint la station d'épuration de Colmar Agglomération à Colmar.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées par infiltration à la parcelle et par infiltration dans des noues paysagères pour les espaces publics, sauf si les résultats des analyses des sols conduisent à des ajustements.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement d'activités sera desservi par le réseau de collecte des ordures ménagères de Colmar Agglomération. Les déchets particuliers seront gérés directement par chacune des activités productrices de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet contribuera à la résorption d'une friche industrielle et intègre un important traitement paysager. Le règlement du lotissement intégrera des dispositions relatives aux clôtures en limites Sud et Ouest du site et imposera une intégration paysagère des zones de stockage afin d'assurer une entrée de ville qualitative et améliorera la situation actuelle, marqué par une friche industrielle peu qualitative.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet conduira à la distraction de 0,9 ha de surfaces agricoles dont l'exploitation n'est plus assurée depuis 2019.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la partie Ouest de la friche industrielle, un projet de lotissement à destination d'habitation est en cours d'aménagement. Une liaison routière et cyclable sera assurée entre les deux projets.

Les deux projets sont suivis de manière concomitante par la Ville de Turckheim et Colmar Agglomération afin d'assurer des incidences limitées d'un projet sur l'autre.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Colmar Agglomération estime qu'une évaluation environnementale du projet n'est pas nécessaire. En effet, le projet s'inscrit dans une démarche de requalification du site de l'ancienne papeterie de Turkheim. L'ensemble des bâtiments ont été démolis et les terrains sont donc essentiellement composés de remblais. Le contexte environnemental du projet est largement pris en compte dans l'aménagement du site et ne nécessite pas de recourir à une évaluation environnementale. La mise en œuvre du projet s'accompagne d'une volonté importante d'économie circulaire (recyclage des matériaux de préférence sur site), d'optimisation du foncier disponible, de limitation de l'artificialisation des sols et de renaturation des espaces (cours d'eau et espaces verts).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe cartographique avec la localisation des enjeux par rapport au projet	<input type="checkbox"/>
2	Études pollution du site - diagnostic, mesures de gestion et ARR - rapport ANTEA 8 janvier 2021 - analyse complémentaire des gaz du sol, actualisation ARR - rapport ANTEA 11 avril 2023	<input type="checkbox"/>
3	Plan du projet d'aménagement	<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom STRAUMANN

Prénom Eric

Qualité du signataire Président

À Colmar

Fait le 25/04/2023



Signature du (des) demandeur(s)

